

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°122/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **11 décembre 2025**Date d'affichage : **18 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 17 décembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Yveline CORDIER, Violaine PIQUET-GAUTHIER formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Jean-Michel BRUNET, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Yveline CORDIER a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	8

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de poursuivre ou de commencer les investissements 2026 sans attendre le vote du budget primitif, la possibilité est offerte d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc proposé de procéder à l'ouverture des crédits suivants sur le budget communal :

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2025	Crédits 2026 ouverts par anticipation
Opération 066-Travaux de voirie et réseaux			
21	Immobilisations corporelles	173 423,40€	40 000€
23	Immobilisations en cours	530 000€	130 000€

Opération 068-Travaux bâtiments divers			
21	Immobilisations corporelles	433 763,12€	100 000€
Opération 105-Acquisition de terrains			
21	Immobilisations corporelles	930 000€	100 000€
Opération 106-Mobilier matériel outillage			
21	Immobilisations corporelles	103 794,59€	25 000€
Opération 147-Aménagement village			
21	Immobilisations corporelles	788 655,90€	190 000€
Opération 244-Refuge du Clot des Vaches			
23	Immobilisations corporelles en cours	532 400€	100 000€

VU l'article L.1612-1 et l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le besoin de pouvoir démarrer de nouveaux investissements sans attendre le vote du budget primitif 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

OUVRE les crédits d'investissement par anticipation sur le budget de la commune tels que précisés ci-avant.

DIT que ces crédits feront l'objet d'une inscription lors du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Yveline CORDIER

